



Faire l'impasse sur son casier judiciaire

Par **olivierpichon_old**, le **06/09/2007** à **14:42**

Bonjour,
je souhaiterais m'engager à l'armée mais malheureusement je ne peux pas car j'ai un casier judiciaire de délits faits lorsque j'étais mineur, y a-t-il une solution à cela?
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **06/09/2007** à **16:32**

Bonjour.

Il n'y a pas de solutions miracle.

Si cette condamnation figure toujours au casier judiciaire, vous pouvez difficilement le cacher.

Bonne chance quand même.

P.S : Si vous n'êtes pas sûr que cela figure encore sur votre casier, vous avez la possibilité de demander au procureur de la république une consultation des bulletins 1 et 2 du C.J.

Par **olivierpichon_old**, le **07/09/2007** à **11:05**

Je vous remercie pour votre réponse et ferai le nécessaire pour la consultation de ces

bulletins.

Cordialement